



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.4/2006/6  
EUR/06/5059736/6  
24 avril 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

Réunion des Parties à la Convention  
sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

et

Réunion des Signataires du Protocole  
sur l'eau et la santé

Groupe de travail de l'eau et de la santé  
Sixième réunion  
Genève, 31 mai-2 juin 2006  
Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire

**INTÉGRATION DES ACTIVITÉS ET DES PRIORITÉS DES TRAVAUX  
S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DANS  
L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE L'ORGANISATION  
MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)\***

Élaboré par le secrétariat

1. À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'élaborer le texte d'un projet de décision de la Réunion des Parties visant à intégrer les activités s'inscrivant dans le cadre du Protocole dans l'élaboration des politiques de l'OMS (voir l'annexe).
2. Le Groupe de travail devrait achever la mise au point du texte et le soumettre à la première réunion des Parties.

---

\* Le présent document n'a pas pu être publié plus tôt faute de ressources humaines suffisantes au secrétariat.

Annexe

**PROJET DE DÉCISION RELATIF À L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS  
ET DES PRIORITÉS DES TRAVAUX S'INSCRIVANT DANS LE CADRE  
DU PROTOCOLE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE L'OMS**

*La Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé,*

*Notant* que les programmes mondiaux de l'OMS en matière de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles et le paludisme, de promotion de la santé et de nutrition reconnaissent l'importance déterminante à bien des égards de l'eau pour la santé,

*Consciente* des défis relevés dans le programme général de travail de l'OMS pour la période 2006-2007 au sujet des conséquences sanitaires du manque d'eau et de la dégradation de la qualité de l'eau, auxquelles s'ajoutent les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes,

*Prenant acte* des travaux d'élaboration d'orientations normatives fondées sur des bases factuelles et de bonnes pratiques concernant la qualité de l'eau, le renforcement de la capacité des pays à gérer l'information sur l'hygiène du milieu et la mise en œuvre de politiques intersectorielles, ainsi que des efforts pour prendre en compte les problèmes liés à la salubrité de l'environnement rencontrés par les groupes de population vulnérables et à haut risque, en particulier les enfants,

*Consciente* des activités menées dans le cadre des conférences ministérielles sur l'environnement et la santé plus récentes, notamment l'adoption du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et son premier objectif prioritaire régional qui consiste à assurer aux enfants européens l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat,

*Tenant compte* de l'importance que donne le onzième programme général de travail 2006-2015 de l'OMS à la fourniture d'informations détaillées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, conformément aux dispositions de la Constitution de l'Organisation, et de la relation entre ses activités et les objectifs 7 (approvisionnement en eau et systèmes d'assainissement), 1 (réduction de l'extrême pauvreté), 4 (réduction de la mortalité infantile) et 8 (mise en place d'un partenariat mondial pour le développement),

*Rappelant* que le Directeur régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe exerce les fonctions de cosecrétaire du Protocole sur l'eau et la santé,

1. *Prie* le Directeur régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe d'informer les organes directeurs du Bureau, notamment son comité régional, des décisions prises par la Réunion des Parties;

2. *Invite* le Comité régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à prendre connaissance du plan de travail adopté par la Réunion des Parties au Protocole, et à contribuer comme il convient à la définition du programme de travail et du budget du Bureau.

-----